



ETUDE SUR LE CALENDRIER
LITURGIQUE ARMENIEN

C. Tondini Di QUARENGHI

Paris 2008

ETUDE SUR LE CALENDRIER LITURGIQUE ARMENIEN

(Larges extraits)

C. Tondini Di QUARENGHI

Article paru sous le titre
Etude sur le calendrier liturgique de la nation arménienne
Rome, 1906

PREMIERE PARTIE

Dispositions générales

1. Toutes les fêtes sont mobiles, à l'exception de six. — 2. Système des fêtes d'après les jours de la semaine. — 3. Les trois types d'offices de l'Eglise arménienne. — 4. Calendrier civil et comput pascal. — 5. Les 24 semaines de la grande période pascale, avec la mobilité de 35 jours. — 6. Les 22 semaines de la grande période extra-pascale, avec la mobilité de sept jours. — 7. Système de compensation pour les divers groupes hebdomadaires des fêtes de chacune des deux périodes.

§ 1. Toutes les fêtes sont mobiles, à l'exception de six.

Je ne pourrais mieux commencer cette notice sur le calendrier liturgique de l'Eglise nationale arménienne, qu'en relevant une particularité qui le distingue de celui de toutes les autres Eglises chrétiennes. Celles-ci, en effet, célèbrent toutes leurs fêtes à des dates fixes du calendrier civil, en n'exceptant de cette règle que la fête de Pâques et les quelques fêtes qui en dépendent et qu'on appelle pour cela mobiles, et ce principe n'est nullement infirmé par la translation accidentelle d'une fête fixe, à cause de rencontre avec une fête mobile, ou par les exigences du rite.

L'Eglise arménienne, au contraire, ne compte, aujourd'hui, que six fêtes fixes ; elles sont :

1. 6 janvier, la Théophanie ¹
2. 14 février, la Purification ²
3. 7 avril, l'Annonciation
4. 8 septembre, la Nativité de la Sainte Vierge
5. 21 novembre, la Présentation de la Sainte Vierge [*au Temple*]
6. 8 décembre, la Conception de la Sainte Vierge [*dans le sein de sainte Anne*]

Dans cette énumération, j'ai considéré la veille de la Théophanie et les jours de son octave comme ne faisant qu'un avec la fête elle-même ; sans quoi il faudrait, évidemment, porter le nombre des fêtes fixes de six à quatorze. Toutes ces fêtes sont aussi fixes chez les Arméniens catholiques (*Nilles*, II, pp. 556-558).

¹ La Théophanie, étymologiquement Manifestation de Dieu est, dans le Calendrier religieux arménien, la fête collective de tous les mystères qui se sont passés avant que Jésus-Christ se manifestât dans sa vie publique. La Nativité et l'Adoration des Mages y ont, naturellement, la place principale, et c'est pourquoi le 6 janvier (v. st.) est, en même temps, le Noël et l'Epiphanie des Arméniens, à l'exception des catholiques.

² L'auteur emploie, tout au long de l'article, la terminologie catholique qui lui est familière mais qui ne rend pas toujours fidèlement l'orthodoxie de la tradition de l'Eglise apostolique d'Arménie. Il ne s'agit pas ici de la fête catholique de la Purification de la Sainte Mère de Dieu, mais bien de la fête de la Présentation au Temple de Notre Seigneur. La conception hébraïque de la purification de la mère après l'accouchement est étrangère à la tradition arménienne et, à bien des égards, à la foi chrétienne elle-même, puisque seul le péché rend impur. [note du site]

De ces six (ou quatorze) fêtes, celle de la Nativité de la Sainte Vierge date à peine du XII^e siècle, et les deux dernières ne sont célébrées que depuis deux siècles seulement. Quant à la sainte Théophanie, une étude minutieuse des formes liturgiques et des parties des offices prouve qu'elle a été célébrée, autrefois, toujours en dimanche, et non pas à la date fixe du 6 janvier ; d'où il suit que soit la veille de la Théophanie, soit tous les jours de l'octave de cette fête, avaient, eux aussi, une mobilité de sept jours. Mais, quoi qu'il en soit de ce point, aujourd'hui, les fêtes que nous venons d'indiquer sont les seules que l'Eglise arménienne célèbre à une date fixe du calendrier civil.

Pour toutes les autres fêtes, l'Eglise arménienne a adopté le système des fêtes d'après les jours de la semaine, ce qui constitue une deuxième particularité qui la distingue de toutes les autres Eglises chrétiennes. Voici en quoi il consiste.

§ 2. Système des fêtes d'après les jours de la semaine.

Le système, adopté par l'Eglise arménienne, de distribuer les diverses fêtes d'après les jours de la semaine, est si ancien et général qu'on a toute raison de le considérer comme le système suivi depuis l'origine de cette Eglise. On ne trouve ni dans son histoire, ni dans les traditions qui s'y rapportent, aucune trace soit d'un système antérieur différent de l'actuel, soit d'un changement quelconque survenu, à n'importe quelle époque, dans la distribution liturgique des fêtes arméniennes ; c'est de ce silence qu'on est en droit de conclure que le système dont nous allons parler est aussi ancien que l'Eglise arménienne elle-même et qu'il ne peut, en tout cas, être postérieur au commencement du V^e siècle, — date de la traduction arménienne de la Bible et de la formation complète et définitive de la liturgie arméniennes.

Cela dit, voici en quoi consiste le système qui fait dépendre des jours de la semaine la célébration des fêtes arméniennes.

Tous les dimanches, sans exception, sont consacrés à la Résurrection qui est, par excellence, le mystère rappelé par le dimanche : *dies dominica*. Quelquefois on y ajoute une autre fête *dominicale*³, mais jamais une fête en l'honneur d'un Saint.

Tous les vendredis sont consacrés à la Crucifixion et de même qu'on observe, en ce jour, l'abstinence ou le maigre dans la nourriture, ainsi les hymnes et les leçons des offices sont des hymnes et des leçons de pénitence. On peut bien célébrer en vendredi une fête dominicale ; mais une fête de Saint ne peut jamais être célébrée ni en dimanche ni en vendredi.

Les mercredis, comme les vendredis, sont des jours consacrés eux aussi à l'abstinence et aux offices de pénitence ; le mercredi étant considéré comme le jour où a eu lieu l'Annonciation et, conséquemment, l'Incarnation. On suit, pour la nourriture et les offices, les mêmes règles que dans les vendredis.

Ainsi qu'on le voit, il y a, dans chaque semaine, trois jours dans lesquels ne peut avoir lieu aucune fête de Saint ; ce sont le dimanche, le mercredi, et le vendredi. Tous les trois sont exclusivement consacrés au mystère de la Rédemption dont on honore chaque mercredi le commencement, chaque vendredi l'accomplissement et chaque dimanche la glorification ou le triomphe. Les mercredis et les vendredis sont parfois changés en une fête dominicale, mais jamais en une fête de Saint. Quant au dimanche, il est exclusivement réservé aux fêtes dominicales.

Partant, d'après le système adopté par l'Eglise arménienne, les fêtes de Saints ne peuvent être célébrées qu'en lundi, mardi, jeudi et samedi et, même en ces jours, elles doivent céder la place à toute fête dominicale ou jour d'abstinence⁴ qui surviendrait à la même date. Dans l'un et dans l'autre cas, la fête du Saint cesse et se déplace. Aussi faut-il remarquer que les fêtes des Saints qui tombent en lundi, mardi et jeudi peuvent être changées soit en une fête dominicale, soit en un jour d'abstinence, tandis que celles qui tombent en samedi ne peuvent être changées qu'en une fête dominicale.

Comme règle générale, chacune de ces trois catégories : fêtes dominicales, fêtes de Saints et jours d'abstinence, garde, dans les offices, son caractère propre et exclusif, sans se confondre ni se combiner avec celui des autres.

³ Comme on va le voir encore plus loin dans le texte, on appelle dominicales toutes les fêtes qui se rapportent au mystère de l'Incarnation, comme aussi toutes celles de la Sainte Vierge qui en fut l'instrument ; puis celle de la Sainte Croix sur laquelle la Rédemption fut accomplie ; enfin la fête de l'Eglise, fruit de la Rédemption.

⁴ Qu'on se souvienne, une fois pour toutes, que, dans les jours d'abstinence, les offices sont de pénitence.

Les fêtes dominicales et les jours d'abstinence étant, dans le courant de l'année, suffisamment nombreux, il s'ensuit qu'une bonne partie des lundis, mardis, jeudis et samedis se trouve, par là même, enlevée à la célébration des fêtes des Saints. On compte, chaque année, 122 jours environ où l'on peut célébrer une fête en l'honneur des Saints ; c'est pourquoi l'Eglise arménienne est obligée de grouper, en un seul jour, la mémoire de plusieurs Saints, en les rangeant d'après l'époque où ils ont vécu, ou d'après quelque raison d'analogie.

§ 3. Les trois types d'offices de l'Eglise arménienne.

Les offices de l'Eglise arménienne suivent trois types ou formes différentes, d'après la triple catégorie ci-dessus indiquée des fêtes dominicales (*Terouni*), des fêtes des Saints (*Srbots*), et des jours de pénitence ou d'abstinence (*Pahk*).

Dans la catégorie des *fêtes dominicales* entrent toutes les fêtes qui se rapportent à l'Incarnation ; celles de la Sainte Vierge, de la Sainte Croix et, enfin, de l'Eglise. Ces fêtes ont chacune des cérémonies plus ou moins différentes et solennelles : avec des hymnes et des cantiques propres à chacune d'elles.

Les *fêtes des Saints* ont des offices moins pompeux. Seulement les plus célèbres d'entre eux ont des hymnes et des cantiques propres ; mais, pour la plupart, on se sert des mêmes hymnes empruntées à l'une ou à l'autre de ces classes qu'on appelle, en langage liturgique, *communs* : par exemple : le commun des Apôtres, le commun des prophètes, le commun des pontifes, le commun des martyrs, etc. Les Saints commémorés dans la liturgie arménienne appartiennent, pour la plupart, à l'ancien Testament ou aux cinq premiers siècles de l'Eglise, et il n'y a que de rares exceptions pour quelque pontife ou martyr arménien des siècles postérieurs.

Les *jours d'abstinence*, les hymnes, les cantiques et les psaumes sont généralement empreints de sentiments de pénitence, et on leur ajoute seulement des parties se rapportant à la Sainte Croix, ou bien en suffrage des défunts.

Les leçons pour les fêtes dominicales et pour celles des Saints sont choisies d'après un rapport historique ou une analogie quelconque. La lecture des Evangiles se fait, tous les dimanches, mercredis, vendredis et les jours d'abstinence, d'après un ordre consécutif, mais en omettant les parties appropriées aux fêtes dominicales et à celles des Saints. A l'exception des jours d'abstinence et des cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte, on joint toujours, dans les autres, à une leçon tirée du Nouveau Testament, une leçon tirée de l'Ancien.

§ 4. Calendrier civil et comput pascal.

L'ancien calendrier national arménien suivi, jusqu'à la fin du moyen âge, dans la vie civile était conforme à celui des anciens Egyptiens et des anciens Persans, c'est-à-dire avec un année de douze mois, chacun de 30 jours, plus cinq jours *épagomenes* ou surajoutés (en arm. *Aveliats*) après le douzième mois. L'année était ainsi toujours de 365 jours mais comme, en réalité, elle était — en négligeant une très petite fraction — de six heures plus courte que l'année tropique, il s'ensuivait que les saisons se déplaçaient constamment en raison d'un jour tous les quatre ans et que seulement après 1460 ans révolus le commencement de l'année tropique et, avec lui, toutes les saisons étaient revenus à la même place du Calendrier civil. C'est la période appelée période sothiaque, du nom égyptien (*Sothis*) de l'étoile Sirius, dont la levée héliaque, c'est-à-dire coïncidant avec la levée du soleil, annonçait aux Egyptiens la crue du Nil. La période sothiaque commençait lorsque la levée héliaque de Sothis coïncidait avec le 1^{er} Thot, qui est le jour de l'an égyptien. On l'appelle aussi *période de la Canicule* parce que Sirius se trouve dans la constellation du Grand chien.

Cette période est appelée par les Arméniens *Haïka-schirtchan* ou *Cycle de Haïk*. D'après la tradition, ce Haïk arrière-petit-fils, par Thogorma et Gomer, de Japhet fils de Noé (Gen. X, 1-3), aurait été le père et le premier Patriarche de la nation arménienne ; aussi font-ils remonter à lui le commencement de leur chronologie ⁵. Haïk est aussi la traduction arménienne d'Orion, la magnifique

⁵ La chronologie arménienne date du 1^{er} *navasard* — jour de l'an arménien censé coïncider, au commencement de chaque cycle de Haïk, avec le 11 août du calendrier julien — de l'année 2492 avant Jésus-Christ. Le deuxième cycle de Haïk a commencé en l'année 1032 avant Jésus-Christ, le 3^e en l'année 428 de notre ère et le 4^e, celui

constellation qui avoisine celle du Grand Chien dont fait partie Sirius, de sorte que la période sothiaque est aussi appelée, par eux, Cycle d'Orion⁶. A la fin de ce Cycle – d'Orion ou de Haïk – les anciens Arméniens intercalaient une année entière hors nombre, ce qui remettait leur calendrier d'accord avec le firmament et, plus tard, aussi avec le calendrier julien, vu que 1461 années égyptiennes équivalaient exactement à 1460 années juliennes. Cette intercalation devint évidemment superflue dès que toute la nation adopta le calendrier julien tout en continuant à se servir, pour sa chronologie, du Cycle de Haïk.

Pour ce qui est maintenant du calendrier religieux, l'Eglise arménienne adopta de fort bonne heure le calendrier julien, avec son comput pascal, censé d'accord avec les prescriptions généralement attribuées au Concile de Nicée⁷. Il s'ensuit que le comput pascal arménien est le même que celui des Grecs si on excepte, cependant, une légère différence qui, elle aussi, a déjà pratiquement disparu. Elle consiste en ceci que quatre fois en chaque grand Cycle de 532 ans – le grand Cycle appelé dionisien, – les Grecs célèbrent Pâques 6 avril⁸. C'est ce qui arriva en 1634 et en 1729, non sans donner lieu à des scènes tumultueuses surtout à Jérusalem à cause de la lumière sortant du saint Sépulcre le Samedi Saint. Mais la dernière fois, – en 1824 – les Arméniens ont préféré éviter, moyennant un accord de part et d'autre, de pareils inconvénients, et d'autant plus qu'à la suite de la conquête du Caucase ils se trouvaient en contact avec les Russes. Dans l'hypothèse que rien ne soit, auparavant, modifié, le même cas se représenterait encore en 2071, mais dès maintenant les Arméniens ont retouché leur Cycle pascal de 532 ans – qu'il ne faut pas confondre avec le Cycle de Haïk – de manière à éviter ladite différence.

§ 5. Les 24 semaines de la grande période pascale avec la mobilité de 35 jours.

On sait que le jour de Pâques a, dans le comput pascal actuellement en usage, une mobilité de 35 jours, (à savoir du 22 mars au 25 avril), et que la même mobilité de 35 jours se communique à toutes les fêtes qui dépendent de celle de Pâques et qu'on appelle pour cela mobiles. Cela fait qu'il y a, dans l'année liturgique, toute une période dont la mobilité est déterminée chaque année par celle de la fête de Pâques. Cette période est divisée en deux parties : l'une antérieure à Pâques et lui servant de préparation ; l'autre venant après Pâques.

Partant, les Arméniens comptent dix semaines en arrière du dimanche de Pâques et fixent au dixième dimanche avant Pâques le jour de *Aratchavor*, qui est le commencement de leur période pascale, c'est à dire déterminée par la fête de Pâques.

Les dix semaines ou 70 jours qui suivent, jusqu'à Pâques, ont une série fixe et bien arrêtée de fêtes dominicales, de fêtes de Saints et de jours d'abstinence, qui se répètent tous les ans dans le même ordre, sans tenir aucun compte du quantième du mois. Cette période de dix semaines constitue la première partie de la période pascale : le troisième dimanche après celui d'*Aratchavor* – par

où l'on se trouve, le 11/23 août 1888. Il s'ensuit que l'année courante 1906 correspond à l'année 4398 de l'ère arménienne, 18^e du 4^e cycle de Haïk. L'année 4399 de la même ère commencera le 7/20 août 1906.

⁶ Voir, pour ce qui regarde Orion et Sirius en relation avec la chronologie des anciens Grecs, *Hanbuch der mathematischen und technischen Chronologie*, I, Ideler, p. 244-245 et 327-328.

⁷ J'ai dit : censé d'accord avec les prescriptions attribuées au Concile de Nicée, parce que, comme remarquait en 1892, Mgr Michel métropolitain de Belgrade dans une lettre publiée par la *Srpska Zastava* du 25 juin de la même année et adressée au Patriarche de Constantinople Néophyte VIII : à cause du déplacement de l'équinoxe, « la Pâque n'est plus célébrée effectivement à l'époque où elle devrait l'être, d'après les prescriptions du Concile de Nicée ». L'important document du célèbre prélat serbe a paru aussi en français dans l'*Indépendance roumaine* du 28 octobre-10 novembre 1899. Il y aurait, en particulier, des remarques à faire au sujet de la paternité, attribuée au Concile de Nicée, du comput pascal alexandrin qui n'entra en vigueur à Alexandrie même, qu'à la fin du IV^e siècle. La publication du texte du décret du Concile de Nicée sur la fête de Pâques, qui nous a été gardé par Jean le Scolastique patriarche de Constantinople (+ 575) et le catalogue des Pâques célébrées, de 312 à 342 tant à Rome qu'à Alexandrie, ont jeté beaucoup de lumière sur la question. Voir là-dessus l'étude : *Suntne Latini Quatordecimani ?* parue dans l'importante revue de Prague : *Slavorum litterae theologicae*, anno II, n. 2, 1906.

⁸ La raison de cette différence gît dans la diversité des Epactes d'où il suit que, dans le cycle arménien, la lune 14^e tombant le dimanche 6 avril, Pâques est transféré au dimanche suivant 13 avril, tandis que, dans le cycle des Grecs, la lune 14^e tombe le 5 avril et Pâques coïncide avec la lune 15^e (6 avril).

conséquent le septième avant Pâques correspondant à la Quinquagésime – est le *Boun Barékendan* ou grand jour de gras, qui précède le grand jeûne.

La deuxième partie de la grande période pascale suit la fête de Pâques, et elle est de quatorze semaines, dont sept de Pâques à la Pentecôte, et les autres sept de la Pentecôte au *Vardavar* qui est la fête de la Transfiguration, dont le nom arménien, emprunté aux anciennes fêtes nationales, signifie : fête des roses. Nous avons, ainsi, une série de 14 semaines ou 98 jours pendant lesquels, comme pendant la première partie de la période pascale antérieure à Pâques, les fêtes dominicales, les fêtes de Saints et les jours d'abstinence se succèdent toujours dans le même ordre fixe et déterminé d'avance, sans tenir aucun compte du quantième du mois.

Les deux parties de la grande période pascale, à savoir les 10 semaines avant Pâques et les 14 semaines après Pâques, forment ensemble 24 semaines ou 168 jours, qui est la durée constante de toute la période pascale. Elle peut commencer du 11 janvier au 15 février et s'achever du 28 juin au 1^{er} août.

On trouvera plus loin le détail des fêtes dominicales, des fêtes de Saints et des jours d'abstinence qui entrent dans la période pascale.

§ 6. Les 22 semaines de la grande période extra-pascale, avec la mobilité de 7 jours.

Cette période est indépendante de la fête de Pâques et, conséquemment, n'a pas la mobilité de 35 jours ; mais elle n'est pas non plus fixe et offre une mobilité particulière d'une semaine, conséquence du principe, adopté par l'Eglise arménienne, que les deux grandes fêtes dominicales de l'Assomption de la Sainte Vierge et de l'Exaltation de la Sainte Croix – dont l'échéance normale est au 15 août pour la première et au 14 septembre pour l'autre – ne puissent être célébrées qu'en dimanche. Pour obtenir ce but l'Eglise arménienne a prescrit ce qui suit :

1) si le 15 août et le 14 septembre tombent en dimanche, c'est en ce même jour qu'on célèbre les dites fêtes ;

2) si le 15 août et le 14 septembre ne tombent pas en dimanche, la fête est alors célébrée le dimanche le plus rapproché de la date normale. En d'autres termes, si le 15 août, date normale de la première fête, tombe en lundi, mardi ou mercredi, la fête de l'Assomption est célébrée le 14, 13 ou 12 août, c'est-à-dire le dimanche qui précède le 15 août ; si, au contraire, le 15 août tombe en jeudi, vendredi ou samedi, dans ce cas la même fête est renvoyée au dimanche 18, 17 ou 16 août, c'est-à-dire au dimanche qui suit la date normale du 15 août.

Qu'on dise autant de la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Si le 14 septembre, date normale de cette fête, tombe en dimanche, c'est alors qu'on la célèbre ; si le 14 septembre tombe en lundi, mardi ou mercredi la fête est célébrée le dimanche précédent 13, 12 ou 11 septembre ; si le 14 septembre tombe en jeudi, vendredi ou samedi, alors la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix est célébrée le dimanche suivant, 17, 16 ou 15 septembre.

La fête de l'Assomption, appelée en arménien *Verapohoum*, ou bien *Astvatatzin* (Mère de Dieu), qui peut tomber, comme nous venons de le voir, du 12 au 18 août est précédée, comme quatre autres grandes fêtes arméniennes, non pas d'un seul jour mais d'une semaine entière d'abstinence, abstinence qui commence le lundi précédent. De même que le dernier jour de gras qui coïncide avec le septième dimanche avant Pâques est appelé *Boun Barékendan*, ainsi le dimanche qui précède celui de l'Assomption forme le *Barékendan* de la Sainte Vierge. Le *Barékendan* de la Sainte Vierge peut tomber du 5 au 11 août, et c'est lui qui marque le commencement de la grande période extra-pascale, avec la mobilité d'une semaine.

La fête de l'Exaltation de la Sainte Croix est appelée en arménien *Khatchvérats*, et peut tomber, comme nous avons vu, du 11 au 17 septembre.

En conformité avec le même système, l'Eglise arménienne a voulu que le dimanche de l'Avent – en arménien *Hisnakatz* – eût lui aussi, une mobilité de sept jours en le fixant au dimanche le plus proche du 18 novembre, c'est-à-dire à cette date si elle coïncide avec un dimanche ; autrement au 17, 16 ou 15 novembre si le 18 du même mois tombe en lundi, mardi et mercredi, et au 21, 20 ou 19 novembre si le 18 novembre tombe en jeudi, vendredi ou samedi. L'Avent arménien se prolonge jusqu'à la Théophanie.

Pour récapituler, ici, tout ce que nous avons dit de la grande période extra-pascale à mobilité restreinte d'une semaine, elle commence le, dimanche qui précède celui de l'Assomption et termine le 6 janvier, fête, à date fixe, de la Théophanie. Aussi, elle se subdivise en trois parties, qui sont :

1. La période de l'Assomption (*Verapohoum*) avec la durée de 5 ou 6 semaines, du dimanche avant l'Assomption (5-11 août) jusqu'à la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix (11-17 septembre).
2. La période de la Sainte Croix (*Khatchvératz*), avec la durée de 9 ou 10 semaines, du dimanche de l'Exaltation de la Sainte Croix au dimanche de l'Avent (5-21 novembre).
3. La période de l'Avent (*Hisnakatz*), avec la durée variable de 6 semaines et 6 jours à 7 semaines et 3 jours, du dimanche de l'Avent à la Théophanie.

§ 7. Système de compensation pour les divers groupes hebdomadaires de fêtes, des deux grandes périodes.

Il n'échappe pas au lecteur que la mobilité de 35 jours de la période pascale, combinée avec la mobilité, fort restreinte, d'une semaine, de la période extra-pascale, doit produire la plus grande différence dans la longueur de l'intervalle qui sépare le 14 janvier, lendemain de l'octave de la Théophanie et premier jour de l'année liturgique, du commencement de la période pascale, comme aussi la plus grande différence dans la longueur de l'intervalle qui sépare la fin de la période pascale du commencement de la période extra-pascale. Ainsi, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le dixième dimanche avant Pâques (*Aratchavor*) coïncide avec le 11 janvier de sorte qu'alors il n'y a absolument aucun intervalle entre l'octave de la Théophanie et le commencement de la période extra-pascale, tandis que lorsque Pâques arrive le 25 avril le dimanche d'*Aratchavor* coïncide avec le 14 février [15 février dans les années bissextiles] ce qui représente, à partir de l'octave de la Théophanie, un intervalle de plus de quatre semaines. De même, dans le premier cas, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le 14^e dimanche après Pâques arrive le 28 juin, ce qui nous donne entre la période pascale et le commencement de la grande période extra-pascale, qui est le dimanche avant celui de l'Assomption, un intervalle de six semaines [ce dimanche arrivant alors le 9 août] ; tandis que lorsque Pâques arrive le 25 avril, et le 14^e dimanche après Pâques le 1^{er} août, le même intervalle ne dépasse pas une semaine [le dimanche avant l'Assomption coïncidant, alors, avec le 8 août].

Or, dans le système liturgique de l'Eglise arménienne, chaque semaine forme avec les fêtes qui lui sont propres, un groupe à part, indépendant des autres ; cette Eglise n'a donc pas voulu toucher à l'intégrité de la période pascale mais a prescrit que les semaines qui manquent dans l'intervalle entre l'octave de la Théophanie et l'*Aratchavor* soient transférées – chacune dans son intégrité, avec les fêtes qui lui sont propres – dans l'intervalle entre la période pascale et le commencement de la période extra-pascale [dimanche avant celui de l'Assomption] et, par analogie, qu'on mette dans l'intervalle entre l'octave de la Théophanie et l'*Aratchavor* celles qui ne trouveraient pas leur place entre la fin de la période pascale et le commencement de la période extra-pascale [dimanche qui précède celui de l'Assomption].

On obtient, de cette manière, une parfaite compensation qui assure à chaque groupe hebdomadaire de fêtes une place dans l'année ; mais aussi ce système offre cette particularité, pour nous étrange, que les fêtes de bon nombre de Saints tombent, régulièrement, à des époques très irrégulières, tantôt en plein hiver, tantôt en plein été, ce qui n'est pas sans conséquence pour les onomastiques.

§ 8. Dispositions en vue d'assurer l'uniformité.

On voit, par tout ce qui précède, que la rédaction annuelle du calendrier liturgique arménien n'est point sans offrir des difficultés. Il faut, en effet, tenir compte :

- a) de la mobilité de la grande période pascale, mobilité variable et qui peut atteindre, comme la fête de Pâques, la limite de 35 jours ;
- b) de la mobilité plus restreinte – d'une semaine – de la grande période extra-pascale ;
- c) du système de compensation des groupes hebdomadaires qui doivent trouver leur place entre l'octave de la Théophanie et le commencement de la période pascale ; ou bien entre la période pascale et le dimanche qui précède celui de l'Assomption, commencement de la grande période extra-pascale ;

d) de l'exception extra-hebdomadaire pour la Théophanie et son octave, comme aussi pour les autres cinq fêtes célébrées à date fixe ;

e) du principe qu'aucune fête de Saint ne peut être célébrée ni en dimanche, ni en mercredi, ni en vendredi.

Toutes ces exigences, pour nous borner aux plus marquantes, impliquent des déplacements forcés des fêtes des Saints, pour les transférer ou les grouper dans les jours disponibles. Or ces déplacements et ces groupements se faisaient autrefois librement, par les évêques des divers diocèses, d'où résultait qu'il y avait, souvent, manque d'uniformité dans la célébration des fêtes des Saints. C'est pour obvier à cet inconvénient, que le Catholicos Siméon d'Erivan rédigea en 1774 un appendice au *Tonatzouyts* (calendrier indiquant les fêtes) en réglant d'avance toutes les combinaisons qui peuvent résulter de la mobilité de 35 jours de la fête de Pâques, et en assignant à chacune d'elles une lettre spéciale de l'alphabet. De cette manière, dès qu'on connaît la lettre propre de l'année, on trouve immédiatement, dans le *Tonatzouyts*, les combinaisons qui lui appartiennent. L'appendice du Catholicos Siméon d'Erivan fait aujourd'hui loi pour tous les diocèses, de sorte que rien n'est plus laissé à l'arbitraire, et que les Arméniens non catholiques dispersés dans les cinq parties du monde célèbrent, ainsi, toutes leurs fêtes dans le même jour.

Pour leur plus grande commodité, on a, en outre, soin de publier chaque année, un petit calendrier de poche appelé *Oratzouyts*, *vade-mecum* indispensable à tous ceux qui tiennent à connaître non seulement la date des diverses fêtes dominicales et des jours d'abstinence, mais celle aussi des fêtes des Saints dont ils portent le nom. Ces fêtes qui, comme nous avons vu, sont constamment déplacées dans le calendrier religieux ont cependant, pour les Arméniens, une portée spéciale à cause des onomastiques, événements joyeux dans la vie sociale et familiale, auxquels on donne, en Orient, une importance particulière.

DEUXIEME PARTIE

Distribution des fêtes d'après les diverses périodes

1. Fête et Octave de la Théophanie. — 2. Période de la Théophanie ; durée variable de cette période et dispositions relatives. — 3. L'ordre des fêtes des Saints assignés à cette période. — 4. Période de l'*Aratchavor*, ou les trois semaines antérieures au Carême. — 5. Période du Carême. — 6. Période du temps pascal. — 7. Période de la Pentecôte. — 8. Période de la Transfiguration. Durée variable de cette période. — 9. L'ordre des fêtes pendant quatre semaines. — 10. La grande période extra-pascale avec mobilité de 7 jours, et ses subdivisions. — 11. Durée variable de chaque subdivision. — 12. Période de l'Assomption. — 13. Période de l'Exaltation de la Sainte Croix. — 14. Période de l'Avent. — 15. Particularités dans la dernière partie de l'Avent.

§ I. Fête et Octave de la Théophanie.

L'ordre des fêtes commence avec la Sainte Théophanie (*Asdvadzahaitnouthiun*) qui aujourd'hui est constamment célébrée le 6 janvier, en quelque jour de la semaine que ce soit. On l'appelle aussi Nativité (Dznoud) parce que la Nativité de Jésus-Christ est le mystère principal dont on célèbre la fête ; mais l'Eglise arménienne conserve encore à la Théophanie l'intégrité qu'elle avait anciennement, comme l'ensemble de tous les mystères qui se sont passés avant que Jésus-Christ se révélât et commençât sa vie publique et ses prédications. C'est pourquoi, dans les hymnes et les leçons de cette Octave on fait mention de l'Annonciation de l'Archange Gabriel, de l'Incarnation, de la Visitation de la Vierge à Sainte Elisabeth, de l'Apparition des Anges annonçant aux bergers la naissance du Sauveur, de l'Adoration des Mages, de la Circoncision, de l'Imposition du nom de Jésus, de la Présentation au temple, de la Fuite en Egypte, de la Dispute avec les Docteurs, du Baptême, du Jeûne au désert et, enfin, des témoignages de Saint Jean-Baptiste.

Le 5 janvier, veille de la Théophanie, on fait une commémoraison spéciale de l'Annonciation et de l'Incarnation ; la Messe, est célébrée après les Vêpres et, après le Saint Sacrifice, on adoucit le jeûne par l'usage des laitages et du poisson.

Le lendemain, 6 janvier, jour de la fête, l'Office est plus spécialement consacré à la Nativité de Notre Seigneur, mais on fête aussi son baptême par la bénédiction de l'eau. Le jour de la Théophanie, et pendant l'Octave, on ne fait pas maigre, pas même le mercredi et le vendredi.

Le lendemain de la Théophanie (7 janvier) est aussi fête de précepte, et l'on fait, après le Saint Sacrifice, des prières spéciales pour les défunts⁹.

Le dernier jour de l'Octave de la Théophanie (13 janvier) est fête de précepte, avec une commémoration spéciale de la Circoncision et du Baptême de Jésus-Christ.

§ 2. Période de la Théophanie. **Durée variable de cette période et dispositions relatives.**

L'octave de la Théophanie est suivie d'une période à durée variable qui se prolonge jusqu'au dimanche d'*Aratchavor*, c'est-à-dire jusqu'au dixième dimanche avant Pâques, commencement de la grande période pascale. Comme on l'a déjà remarqué (I^{ère} partie § 7), la raison de la durée variable de cette période gît dans la grande mobilité de la fête de Pâques, mobilité de 35 jours qui se communique nécessairement à toute la grande période pascale. Ainsi, lorsque Pâques arrive le 22 mars, le dixième dimanche avant Pâques, ou dimanche d'*Aratchavor*, coïncide nécessairement avec le 11 janvier et, dans ce cas, la période de la Théophanie – c'est-à-dire celle comprise entre la Théophanie et le dimanche d'*Aratchavor* – est nulle, vu que ce dimanche tombe avant la fin de l'Octave de la Théophanie. Lorsqu'au contraire, Pâques tombe le 25 avril, le dimanche d'*Aratchavor* coïncide avec le 14 février (15 février dans les bissextiles), ce qui nous représente pour la période en question, à partir du 14 janvier, lendemain de l'Octave de la Théophanie, une durée de plus de quatre semaines. Partant, le calendrier de l'Eglise arménienne assigne pour cette période, *quand elle a la durée de trois semaines*, trois fêtes de la Résurrection ou dominicales ; trois jours d'abstinence, avec offices de pénitence, pour les trois mercredis et autant pour les trois vendredis ; enfin, pour les autres douze jours, douze fêtes de Saints. Mais puisque la période de la Théophanie n'a jamais en pratique la durée exacte de trois semaines – sinon tout à fait exceptionnellement lorsque Pâques arrive le 15 avril du calendrier julien, qui est encore celui de l'Eglise arménienne¹⁰ – il s'ensuit que les fêtes dominicales, jours d'abstinence et fêtes de Saints assignés à cette période ne peuvent y être régulièrement célébrés que lorsque sa longueur n'est pas moindre de trois semaines. Quand elle n'atteint point cette longueur, les fêtes dominicales, jours d'abstinence et fêtes de Saints qui ne peuvent être célébrés pendant cette période, sont transférés dans celle du *Vardavar* (Transfiguration) qui est la période intermédiaire entre la grande période pascale et la période extra-pascale caractérisée, cette dernière, par la mobilité d'une semaine. Si, au contraire, la période de la Théophanie dépasse la longueur de trois semaines, on la remplit en transférant autant des fêtes dominicales, de jours d'abstinence et de fêtes de Saints qu'il le faut, en les empruntant à la période du *Vardavar*, dont la longueur est exactement en raison inverse de celle de la Théophanie. C'est le système de compensation dont nous avons déjà parlé dans la première partie (§ 7), et que nous rappelons ici pour faire bien comprendre la constante mobilité de toutes les fêtes de l'année arménienne, – sauf la Théophanie avec son octave et les cinq autres fêtes, toutes de la Vierge, indiquées au commencement de cette étude. Sur ces cinq fêtes, seule la Purification (14 février) peut tomber dans la période de la Théophanie lorsque le dimanche d'*Aratchavor* arrive, comme en 1940 (à cause du bissextile), le 15 février (v. st.).

Enfin, je rappelle que, même dans les translations, l'Eglise arménienne s'en tient toujours au système des fêtes d'après les jours de la semaine, système dans lequel les fêtes dominicales, réservées ordinairement au dimanche, sont les seules qui peuvent être célébrées en n'importe quel jour de la semaine, tandis que les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence, et qu'aucune fête de Saint ne peut être célébrée ni en dimanche, ni en mercredi, ni en vendredi, mais seulement dans les quatre jours de lundi, mardi, jeudi et samedi.

⁹ C'est ce qui a lieu au lendemain de chacune des cinq grandes fêtes arméniennes appelées vulgairement *Taghavar* (Tabernacles). Elles sont : la Théophanie, la Résurrection (Pâques), la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte Vierge et l'Exaltation de la Sainte Croix.

¹⁰ D'ici à l'an 2000, Pâques n'arrivera le 15 avril dans le calendrier julien, qu'en 1940 ; dans le calendrier grégorien, cette année 1906, puis en 1917, en 1928 et en 1990.

§ 3. L'ordre des fêtes des Saints assignées à la période de la Théophanie.

Voici, maintenant, en quel ordre doivent se suivre les douze fêtes de Saints assignées à cette période par le calendrier de l'Eglise arménienne, à partir de l'octave de la Théophanie.

1. Nativité de Saint Jean-Baptiste,
2. Saint Pierre, patriarche d'Alexandrie; Saint Blaise, évêque de Sébaste et Saint Absalon, diacre d'Alexandrie.
3. Saint Antoine, anachorète de la Thébaïde.
4. Saint Théodose le grand, empereur de Constantinople et les Sept Dormants d'Ephèse.
5. Saint Cyriaque enfant et Sainte Julitte sa mère, martyrs d'Iconium.
6. Saint Vahan de Golthn (ou *Golthnatsi*) martyr arménien (737).
7. Saint Tryphon martyr de Phrygie, Saint Parsamius d'Edesse ¹¹, et St. Onuphrius, anachorète de la Thébaïde.
8. Saint Athanase et Saint Cyrille, patriarches d'Alexandrie.
9. Saint Gordius martyr de Césarée, Saint Polyeucte martyr de Mélitène et Saint Grégoire Ragik martyr arménien (551).
10. Sainte Eugénie vierge romaine avec son père Saint Philippe et Sainte Claudia sa mère, les Saints Sergius et Apitonius ses frères et les eunuques Saints Protus et Hyacinthe, tous martyrisés ensemble.
11. Saint Grégoire le théologien, patriarche de Constantinople.
12. Saints Eugène et Macaire prêtres et martyrs d'Antioche, et les Saints Valérius, Candidus et Aquilas, martyrs de Trébizonde.

§ 4. Période de l'Aratchavor ou les trois semaines antérieures au Carême.

C'est par le dimanche d'*Aratchavor*, le dixième avant Pâques, précisément une semaine avant notre Septuagésime, que commence la grande période pascale – ou déterminée par la fête de Pâques – de l'Eglise arménienne, et nous avons déjà vu (I^{ère} partie § 5) que ce dimanche peut osciller entre le 11

¹¹ Qu'on ne veuille pas confondre ce Parsamius ou Barsiméus, évêque d'Edesse, saint honoré aussi par l'Eglise catholique, avec le célèbre monophysite, abbé de moines syriens, qui, au concile de Chalcedoine (451), posa en défenseur d'Eutychès. Tout paradoxal que cela puisse paraître à ceux qui considèrent les Arméniens comme des Eutychiens, l'Eglise arménienne range Eutychès avec Arius, Macédonius, Nestorius et les autres principaux hérésiarques contre lesquels doivent prononcer l'anathème tous ceux qui sont promus au sacerdoce, au doctorat, ou à l'épiscopat. Ce fait m'a paru trop important pour négliger de m'en procurer la preuve, et on m'a, pour cela, indiqué le *Grand Rituel arménien*, édition de Constantinople, 1807, p. 260, et le *Rituel des Ordinations*, édition d'Etchmiadzin, 1876, p. 34, en ajoutant l'explication ou déclaration suivante : « Pour ce qui est de la doctrine arménienne au sujet des natures dans le Christ, il demeure bien établi que la doctrine arménienne est celle du Concile d'Ephèse, telle qu'elle a été formulée par Saint Cyrille d'Alexandrie (*unam naturam in Christo*) ; les Arméniens n'ayant pas voulu accepter les formules tant soit peu douteuses (?) de la lettre du pape Léon de Rome. Ils admettent non pas l'unité mais l'union des deux natures (la divine et l'humaine) et la formule consacrée est *Miavorial mi bnoutiun*, c'est-à-dire : *Une nature unie*. Vous devez certainement connaître ce que Harnack a écrit au sujet de la différence entre le monophysitisme cyrillien et le monophysitisme eutychien ». Je n'ai pu m'empêcher de songer, en lisant ces lignes, au rôle joué par les mots dans les longues contestations du semi-arianisme. Ne pouvant entrer, ici, dans un pareil sujet je me borne à signaler l'étude, si complète et si approfondie, du célèbre Newman — l'illustre anglais converti, par l'étude, de l'anglicanisme au catholicisme — qui a pour titre : « *Sur la formule de St. Cyrille : l'unique nature de Dieu le Verbe, incarnée* » et on la trouvera dans le volume des *Tracts theological and ecclesiastical* qui fait partie de la Collection complète des ouvrages du défunt Cardinal oratorien, publiée par Longmans Green et C^o London, New York et Bombay. Je crois pouvoir dire que ce travail résume une demie bibliothèque et qu'il pourrait, éventuellement, servir de point de départ pour toute discussion en vue d'une possible entente à l'avenir. Que Dieu le veuille ! *Faxit Deus !*

janvier et le 14 février (15 févr. dans les bissextiles). Ce dimanche est appelé aussi *Barékendan*¹², ou dernier jour de gras. Voici, maintenant les particularités de chacune des trois semaines de cette période.

Première semaine.

Les cinq jours qui suivent le *Barékendan* sont jours de maigre et de jeûne. Les offices de tous ces jours sont exclusivement de pénitence, et c'est pourquoi le vendredi on y fait mention de la prédication du prophète Jonas aux Ninivites, non pas à titre de commémoration du Saint, mais comme appel à la pénitence. Cette semaine, on ne doit pas même célébrer le Saint Sacrifice, si ce n'est le samedi. Le maigre et le jeûne de cette semaine ont été institués par Saint Grégoire dit l'Illuminateur, à l'occasion de la conversion générale des Arméniens (en 301).

Le samedi, fête de Saint Serge stratélate (commandant d'armée) en Perse, de St. Martyrus son fils, et de quatorze miliciens ses compagnons, tous martyrisés en Perse (363).

Deuxième semaine.

Le dimanche (qui correspond à notre Septuagésime), est dédié à la Résurrection: le mercredi elle vendredi, jours d'abstinence.

Lundi. Les Saints Atomiens, c'est-à-dire Saint Atom Gnouni et Saint Manadjihl Richtouni satrapes, avec plusieurs centaines de miliciens de leur tribu, martyrs arméniens (449).

Mardi. Les Saints Soukiassiens, c'est-à-dire Saint Soukias et ses dix-huit compagnons, anachorètes et martyrs arméniens (129).

Jeudi. Les Saints Oskiens, c'est-à-dire Saint Oski (Chryssos) prêtre, et ses quatre compagnons, martyrs arméniens (120).

Samedi. Saint Isaac le Grand, patriarche des Arméniens (439).

Troisième semaine.

Le dimanche (notre Sexagésime) est dédié à la Résurrection ; le mercredi et le vendredi jours d'abstinence.

Lundi. Saint Marc évêque d'Aréthuse en Perse ; Saint Pion prêtre de Smyrne et Saint Cyrille, diacre de Phénicie, martyrs ; les Saints Benjamin diacre, Hormisdas et Saën satrapes, martyrs persans et Saint Abdulmessih enfant juif martyrisé en Perse (550).

Mardi. Les Saints Léontiens, c'est-à-dire Saint Joseph de Hoghotzim patriarche des Arméniens ; Saint Isaac évêque de Richtounik ; Saint Thathik évêque de Bassen ; Saint Léontius de Vanand archiprêtre, les Saints Mouchegh d'Albak, Archen de Bagrévand et Samuel d'Aradz prêtres ; enfin les Saints Katchatch Richtouni et Abraham d'Aradz diacres, tous martyrs arméniens (454). — *C'est la fête patronale des prêtres.*

Jeudi. Les Saints Vardaniens, c'est-à-dire Saint Vardan Mamikonian stratélate et les Saints Khoren Khorkhorouni, Artak Palouni, Tadjat Gnthouni, Himaïak Dimaxian, Nerseh Katchbérouni, Vaban Gnouni, Arsen Indzaïn, et Garéguin Sirouandzian satrapes, avec mille vingt-sept autres miliciens de leurs tribus respectives, en tout mille trente-six arméniens (451). *Fête patronale de la nation arménienne et commémoration des défunts.*

Samedi. Le saint Concile de Constantinople de cent cinquante évêques (deuxième œcuménique, en 381).

§ 5. Période du Carême.

Cette période commence le jour de *Boun Barékendan* qui est le septième dimanche avant Pâques et elle s'appelle la période de *Metz Pahk* (le grand jeûne). En outre du maigre continué pendant 48 jours, les églises aussi doivent porter la marque de la pénitence, c'est pourquoi le rideau du grand autel reste toujours fermé ; on ne peut célébrer le Saint Sacrifice que les samedis et les

¹² Le *Barékendan* est le dernier jour gras précédant un jeûne en l'honneur d'une grande fête. *Boun Barékendan*, ou *Barékendan* proprement dit, est celui qui précède le Carême.

dimanches et cela sans les solennités usuelles et derrière le rideau ; les dimanches la commémoration de la Résurrection est, en grande partie, remplacée par celle de la mort et de la sépulture du Sauveur, pour figurer, ainsi, l'attente de sa résurrection ; enfin les offices des cinq premiers jours venant après le dimanche sont exclusivement des offices de pénitence, avec des additions spéciales. Les commémorations des Saints ne peuvent avoir lieu, pendant tout le Carême, qu'au samedi seulement.

Première semaine.

I^{er} dimanche du Carême. Commémoration de la vie heureuse de nos premiers parents dans le paradis terrestre.

Lundi. C'est à partir d'aujourd'hui que commencent les quarante-huit jours du grand jeûne.

Mercredi. On commence les parties additionnelles de pénitence dans les offices.

Samedi. Saint Théodore d'Amasie, milicien et martyr.

Deuxième semaine.

II^e dimanche du Carême. Commémoration du premier péché de nos premiers parents et de leur expulsion du paradis terrestre.

Les jours suivants, de lundi à vendredi, sont considérés comme doublement affectés à la pénitence, à cause de la semaine d'abstinence des Quatre Temps, pour l'entrée du printemps.

Samedi. Saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, et l'évêque Saint Cyrille avec sa mère Sainte Anne, martyrs à Jérusalem.

Troisième semaine.

III^e dimanche du Carême. Il s'appelle *Anaraki* (de l'enfant prodigue), parce qu'on lit, lors du Saint Sacrifice, le chapitre XV de Saint Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Saint Jean, patriarche de Jérusalem ; Saint Jean III d'Otzoun (ou *Otznétzi*) patriarche des Arméniens (729) ; Saint Jean d'Orotn (ou *Orotnétzi*) docteur arménien (1388) et Saint Grégoire de Tathev (ou *Tathévatzi*) docteur arménien (1410).

Quatrième semaine.

IV^e dimanche du Carême. Il s'appelle *Tintessi* (de l'économe), parce que lors du Saint Sacrifice, on lit le chapitre XVI de Saint Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Les Quarante Saints Martyrs de Sébaste.

Cinquième semaine.

V^e dimanche du Carême. Il s'appelle *Datavori* (du Juge) parce qu'on lit, lors du Saint Sacrifice, le chapitre XVIII de Saint Luc, et les hymnes sont inspirées du même récit.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Saint Grégoire l'Illuminateur, patriarche des Arméniens. On fait une commémoration spéciale de ce qu'il eut à souffrir, et de son emprisonnement dans la fosse-profonde d'Artassata (286).

Sixième semaine.

VI^e dimanche du Carême. Il s'appelle *Galistian* (de la venue) à cause de l'approche des jours de la Passion.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, cinq jours d'abstinence.

Samedi. Mémoire de la résurrection de Lazare, considérée comme prodrome des mystères de la Rédemption, célébrés dans la semaine sainte. Pour ce motif, ce jour est fête dominicale.

La semaine sainte.

Dimanche des Rameaux. Commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. La dénomination populaire de ce dimanche *Dzahgazard* (fête des fleurs) paraît empruntée à une ancienne fête populaire.

Lundi. Commémoration de la création du monde.

Mardi. On l'appelle le jour de Tassin-Goussanz (des dix vierges). Aux Vêpres, on lit le chapitre XXIV de Saint Mathieu et le suivant, qui contient la parabole des dix Vierges (XXV, 1-13).

Mercredi. Commémoration de la trahison de Judas.

Jeudi. Fête de la Sainte Eucharistie. Commémoration de la Cène et du lavement des pieds. Fête de précepte.

Vendredi. Fête de la Passion, de la Crucifixion et de la Mort de Jésus-Christ, distribuées d'après les heures.

Samedi. Fête de la sépulture de Jésus-Christ. Aux Vêpres commémoration de la Résurrection, avec célébration du Saint Sacrifice et adoucissement du jeûne, comme à la veille de la Théophanie.

Remarque. Deux fêtes à jour fixe tombent entre la Théophanie et Pâques ; ce sont : la *Présentation de la Sainte Vierge* (14 février) et l'*Annonciation* (7 avril). Si ces fêtes tombent en un jour d'abstinence, l'office de pénitence est supprimé ; si elles coïncident avec une fête de Saint, cette dernière est transférée ; enfin, si elles tombent en un jour de fête dominicale les deux fêtes sont combinées et on donne, dans les offices, une part plus ou moins grande à l'une ou à l'autre, d'après leur importance relative. Mais, ainsi qu'on le voit, ni la Présentation ni l'Annonciation ne sont jamais omises ni célébrées en un autre jour qu'au jour fixe ci-dessus indiqué.

§ 6. Période du temps pascal.

Cette période est appelée *Hinounk*, ou période des cinquante jours, depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Tous les cinquante jours sont des fêtes dominicales où l'on célèbre la Résurrection de Jésus-Christ, à l'exclusion de toute fête de Saints ou jours d'abstinence. Même le maigre est aboli pendant toute la période, et on fait toujours gras, avec l'unique exception des deux vendredis et du mercredi qui tombent après l'Ascension. Cette unique exception, du reste, n'a été introduite que dans les derniers siècles.

Première semaine.

I^{er} dimanche du temps pascal. Grand jour de la Résurrection, appelé *Zatik*, dénomination qui fut probablement empruntée à une fête païenne des anciens temps.

Lundi. Deuxième fête de précepte et commémoration des défunts, comme au lendemain des autres grandes fêtes ou *Taghavar*.

Mardi. Troisième fête de précepte.

Samedi. Commémoration de la Décollation de Saint Jean-Baptiste, sans changements dans la fête dominicale.

Deuxième semaine.

II^e dimanche du temps pascal. On appelle ce dimanche *Nor* (nouveau), comme étant le premier dimanche après la fête de la Résurrection qui nous a apporté une vie nouvelle. On y célèbre le mystère de la vocation des Gentils.

Tous les autres six jours sont des fêtes dominicales.

Troisième semaine.

III^e dimanche du temps pascal. On appelle ce dimanche *Kanatch* (vert), dénomination empruntée à la nature verdoyante. On célèbre la fondation de la première église chrétienne au cénacle de Sion, et on donne à la fête le nom de *Aschkharamatran* ou fête de l'église de tout l'univers.

Tous les autres six jours sont des fêtes dominicales.

Quatrième semaine.

IV^e dimanche du temps pascal. On l'appelle *Karmir* (rouge), dénomination empruntée à la nature en fleurs ¹³.

Tous les autres six jours, fêtes dominicales.

Cinquième semaine.

V^e dimanche du temps pascal. On fait la commémoration de l'Apparition miraculeuse de la Sainte Croix à Jérusalem, au commencement du patriarcat de Saint Cyrille, dont on lit, dans les Offices, l'épître à l'empereur Constance.

Tous les autres six jours, fêtes dominicales.

Sixième semaine.

VI^e dimanche. Fête de la Résurrection, sans dénomination ni commémoration spéciale.

Jeudi. L'Ascension de Notre Seigneur : fête de précepte.

Vendredi. On fait maigre malgré la fête dominicale, d'après une prescription datant du XII^e siècle.

Le vendredi et le samedi on ajoute, à la fête dominicale de la Résurrection, la mention de l'Ascension.

Septième semaine.

VII^e dimanche. On appelle ce dimanche *Yerkrord Dzahgazard* (deuxième fête des fleurs) comme une répétition, avant la Pentecôte, du dimanche des Rameaux, et d'autant plus que les Offices contiennent des leçons sur l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. On y fait, aussi, la commémoration d'une vision de Saint Grégoire l'Illuminateur se rapportant à l'Ascension de Jésus-Christ, vision qu'il eut dans la fosse-profonde d'Artassata.

Tous les autres jours de la semaine sont des fêtes dominicales, avec une mention particulière de l'Ascension.

Le mercredi et le vendredi exceptionnellement on observe le maigre.

§ 7. Période de la Pentecôte.

Première semaine.

I^{er} Dimanche. La Pentecôte ¹⁴, fête solennelle de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, au Cénacle de Jérusalem.

Anciennement se terminait ici la série non interrompue des fêtes dominicales et cette semaine était une semaine d'abstinence à l'occasion des Quatre Temps, pour l'entrée de l'été. Mais une prescription, qui date du XII^e siècle, a supprimé les offices de pénitence, en les remplaçant par ceux du Saint-Esprit, avec le caractère de fêtes dominicales. On a, toutefois, maintenu le maigre qui doit être observé les cinq premiers jours, à partir de lundi jusqu'à vendredi, malgré les fêtes dominicales.

Le samedi, dernier jour de la fête du Saint-Esprit, on fait gras.

¹³ Ces dénominations de vert et de rouge sont populaires, et ne sont pas entrées dans le langage ecclésiastique.

¹⁴ J'ai dit, dans la dernière note de l'Introduction, que pour les Arméniens non catholiques, la fête de la Trinité est jointe à celle de la Pentecôte. En effet la fête patronale de toutes les églises dédiées à la Sainte Trinité – par exemple celle de Péra à Constantinople – est célébrée le jour même de la Pentecôte. De plus, un des principaux hymnes de ce jour est adressé à *l'inséparable Trinité*. Et à la liesse de la Pentecôte on récite, extraordinairement, trois prières consécutives, adressées la première au Père, la deuxième au Fils, et la troisième au Saint-Esprit.

Deuxième semaine.

C'est à partir de cette semaine que recommencent les fêtes des Saints, suspendues pendant toute la période du temps strictement pascal.

II^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête dominicale de la Résurrection, et commémoration de l'enlèvement du prophète Elie au ciel.

Lundi. Les Saintes Rhipsimiennes, c'est-à-dire Sainte Rhipsimée vierge, avec trente-trois autres vierges, ses compagnes, martyres arméniennes (301).

Mardi. Les Saintes Gaïaniennes, c'est-à-dire Sainte Gaïanée vierge, avec deux autres vierges ses compagnes, martyres arméniennes (301).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Jean-Baptiste et Saint Athénaginès évêque. Commémoration de la translation de leurs reliques de Césarée à Mouche, par Saint Grégoire l'Illuminateur (302).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Grégoire l'Illuminateur. Commémoration de sa sortie ou délivrance de la fosse profonde d'Antassata (301).

Troisième semaine.

III^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête d'Etchmiadzin, ou de la descente (*etch*) de l'Unigenitus (*Miadzine*), dans la vision de Saint Grégoire l'Illuminateur pour la confirmation de l'Eglise arménienne.

Lundi. Les Saints Enfants Innocents de Bethléem ; Saint Acacius du Pont ; Saint Quadratus milicien de Nicomédie et Saint Mocimas prêtre de Macédoine, martyrs.

Mardi. Sainte Nounée vierge, apôtre des Géorgiens, et Sainte Manée vierge, anachorète en Arménie, compagnes des Saintes Rhipsimiennes, au commencement du IV^e siècle.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Isaac et Joseph, princes et martyrs arméniens (808), et les Saints Sergius et Bacchus, nobles romains, martyrs.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Nersès I^{er} le Grand, patriarche des Arméniens (373) et Saint Khath évêque arménien son protosyncelle (369).

Quatrième semaine.

IV^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Les cinq jours suivants, de lundi à vendredi, maigre, en l'honneur de Saint Grégoire l'Illuminateur.

Lundi. Saint Epiphane, évêque de Chypre, Saint Babylas patriarche d'Antioche et les trois saints enfants, disciples de Saint Babylas.

Mardi. Saint Constantin empereur romain et Sainte Héléne impératrice, sa mère.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Théoditon et les sept saintes vierges ses compagnes, martyres d'Ancyre ; Saint Thalilas médecin de Cilicie, martyr.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Grégoire l'Illuminateur, avec commémoration de la découverte de ses reliques. Fête de précepte.

Cinquième semaine.

V^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Antonin d'Alexandrie ; Saint Théophile de Lybie et les Saints Anicet et Photin de Nicomédie, tous martyrs.

Mardi. Saint Daniel prophète et les trois saints enfants de la fournaise de Babylone, Sidrach, Misach et Abdenago.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Isaac I^{er} le Grand, patriarche des Arméniens et Saint Mesrop Machtotz, le grand docteur des Arméniens, inventeurs de l'écriture arménienne et traducteurs de la Bible. Fête patronale des écoles.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Tiridate roi de l'Arménie, la reine Sainte Aschkène sa femme et la princesse Khosrovitouhde sa sœur, confesseurs arméniens (330).

Sixième semaine.

VI^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection avec commémoration de la découverte du voile de la Sainte Vierge (fête introduite depuis un siècle seulement).

Lundi. Saint Callistratus d'Afrique et ses quarante-neuf compagnons martyrs ; Saint Lucien prêtre d'Antioche.

Mardi. Saint Zacharie, prophète.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Elysée, prophète.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les douze Saints Apôtres, avec Saint Paul treizième apôtre.

Septième semaine.

VII^e dimanche de la période de la Pentecôte. Fête de la Résurrection.

Les cinq jours suivants (lundi à vendredi), maigre et offices de pénitence, sans fêtes de Saints, en l'honneur de la Transfiguration de Notre Seigneur.

Samedi. Commémoration de l'Arche d'Alliance du Vieux Testament et de l'Eglise du Nouveau Testament.

Après le Saint Sacrifice, le maigre est adouci par l'usage des poissons

§ 8. Période de la Transfiguration ou *Vardavar* (fête des roses).

Durée variable de cette période.

C'est la partie intermédiaire entre les deux grandes périodes, pascalle et extra-pascalle et, à cause de la mobilité de 35 jours de la première, elle est sujette à des combinaisons variées. Comme nous l'avons déjà remarqué, la fête de la Transfiguration est toujours fixée au quatorzième dimanche après Pâques, d'où il résulte qu'elle oscille entre le 28 juin (Pâques, 22 mars) et le 1^{er} août (Pâques, 25 avril).

§ 9. L'ordre des fêtes pendant quatre semaines.

Première semaine.

Dimanche. Fête solennelle de la Transfiguration, une des cinq grandes fêtes de l'Eglise arménienne. (*Taghavar*, voir plus haut, § 1).

Lundi. Deuxième fête de la Transfiguration et commémoration des défunts – comme au lendemain de chacune des cinq grandes fêtes. – Fête de précepte.

Mardi. Troisième fête de la Transfiguration.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Isaïe prophète.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Thaddée apôtre, premier apôtre de l'Arménie et Sainte Sandoukhte, princesse royale et vierge, martyrisée avec l'Apôtre (43).

Deuxième semaine.

I^{er} dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Cyprien, évêque de Carthage, les quarante-cinq saints martyrs de Nicopolis en Arménie et Sainte Justine de Carthage, Sainte Euphémie de Chalcedoine et Sainte Christine de Tyr, vierges et martyres.

Mardi. Saint Athénaginès évêque, avec ses dix disciples et ses cinq compagnons, martyrs.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints anciens patriarches de l'Ancien Testament, Adam, Abel, Seth, Enos, Enoch, Noë, Melchisédec, Abraham, Isaac, Jacob, Joseph, Moïse, Aaron, Eléazar, Josué, Samuel, Samson, Jephthé, Barac, Gédéon et autres saints patriarches.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les saints fils et petits-fils de Saint Grégoire l'Illuminateur, à savoir : Saint Aristakès, son fils cadet, patriarche de l'Arménie (333) ; Saint Verthanès, son fils aîné, lui aussi patriarche de l'Arménie (341) ; Saint Grigoris, son petit-fils, Exarque de l'Albanie Caspienne (337) ; Saint Houssik, son petit-fils, patriarche de l'Arménie (347), enfin Saint Daniel évêque, son fils spirituel (347).

Troisième semaine.

II^e dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection.

Lundi. Les Saints Machabées martyrs de l'Ancien Testament, à savoir : Saint Eléazar, prêtre ; Sainte Chamounée veuve et les sept saints frères ses fils.

Mardi. Les douze Saints Prophètes mineurs, à savoir : Osée, Amos, Michée, Joël, Abdias, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Sainte Sophie veuve et ses trois filles, Pistis, Elpis et Agapis, vierges et martyres.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Fête du Concile d'Ephèse (431) de deux cents évêques, troisième œcuménique.

Quatrième semaine.

III^e dimanche après la Transfiguration. Fête de la Résurrection et *Barékendan* (dernier jour gras), précédant les jours d'abstinence en l'honneur de l'Assomption.

Les cinq jours suivants (lundi à vendredi) sont jours de pénitence. Maigre et abstinence en l'honneur de la Sainte Vierge.

Samedi. Commémoration de la dédicace de l'église mère d'Etchmiadzin, et fête de la Sainte Eglise. En arménien on appelle cette fête *Chohakath* (descente de la lumière) par allusion à la vision de Saint Grégoire l'Illuminateur. *Navakatik* ou adoucissement du maigre après le Saint Sacrifice.

Remarque. Cette période de la Transfiguration est en relation, pour ce qui concerne sa durée, avec celle de la Théophanie, d'où le système de compensation dont il a été question plus haut (I^{re} partie §2 et §7). Partant, quand cette période a plus de quatre semaines on transfère ici les groupes de fêtes de celle de la Théophanie, à partir du samedi de la troisième semaine. Toutefois la fête du Concile d'Ephèse est constamment célébrée le dernier samedi de la troisième semaine.

§ 10. La grande période extra-pascale avec mobilité de 7 jours et ses subdivisions.

La grande période extra-pascale se subdivise dans les trois suivantes :

I. Période de l'Assomption, qui va du *dimanche* de l'Assomption au dimanche de l'Exaltation de la Sainte Croix (A').

II. Période de l'Exaltation de la Sainte Croix, qui va du *dimanche* de cette fête au premier dimanche de l'Avent (B').

III. Période de l'Avent, qui va du premier *dimanche* de l'Avent à la fête de la Théophanie (6 janvier) (C').

J'ai souligné tout exprès le mot dimanche, pour faire comprendre immédiatement que les deux premières périodes sont composées d'un nombre entier de semaines tandis que la troisième est

composée d'un nombre entier de semaines, plus un nombre variable de jours, vu que le 6 janvier, fête de la Théophanie, peut tomber en n'importe quel jour de la semaine.

§ 11. Durée variable de chaque subdivision.

Nous avons dit plus haut (I^{ère} partie § 6) que l'Assomption de la Sainte Vierge et l'Exaltation de la Sainte Croix ne sont jamais célébrées qu'en dimanche, c'est-à-dire dans le dimanche le plus rapproché du 15 août pour la première et du 14 septembre pour la seconde, sauf le cas où l'une ou l'autre des deux dates tombe en dimanche. Aussi nous avons vu (ib.) que le premier dimanche de l'Avent est celui qui tombe le 18 novembre, ou est le plus rapproché de cette date. Ce sont ces prescriptions qui expliquent la durée variable de chacune des trois périodes d'après le tableau suivant :

Dimanche de l'Assomption (A')	12 août	13 août	14 août	15 août	16 août	17 août	18 août
Dimanche de la Sainte Croix (A')	16 sept.	17 sept.	11 sept.	12 sept.	13 sept.	14 sept.	15 sept.
Premier dimanche de l'Avent (B')	18 nov.	19 nov.	20 nov.	21 nov.	15 nov.	16 nov.	17 nov.
Théophanie (C')	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.	6 janv.
Durée en semaines :							
A'	5 sem.	5 sem.	4 sem.				
B'	9 sem.	9 sem.	9 sem.	10 sem.	9 sem.	9 sem.	9 sem.
C'	7 sem.	6 sem. et 6 j.	6 sem. et 5 j.	6 sem. et 4 j.	7 sem. et 3 j.	7 sem. et 2 j.	7 sem. et 1 j.

§ 12. Période de l'Assomption.

Première semaine.

I^{er} dimanche de la période. Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, Mère de Dieu. Une des cinq grandes fêtes de l'Eglise arménienne (*Taghavar*).

Lundi. Deuxième fête de l'Assomption, et commémoration des défunts. — Fête de précepte.

Tout le reste de la semaine est exclusivement consacré à la fête de l'Assomption.

Deuxième semaine.

II^e dimanche de la période. Huitième fête de l'Assomption.

Lundi. Neuvième et dernière fête de l'Assomption.

Mardi. Les Saints Joachim et Anne, parents de la Sainte Vierge, et les saintes femmes myrophores (*Youghaber*) qui sont allées au sépulcre oindre le corps de Notre Seigneur.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Jérémie, prophète.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les apôtres Saint Thomas, Saint Jacques Mineur et Saint Simon.

Troisième semaine.

III^e dimanche de la période. Fête de la Résurrection, et commémoration de la découverte de la ceinture de la Sainte Vierge. (Commémoration introduite vers la fin du XVIII^e siècle).

Lundi. Les Saints Etienne d'Oulnia (aujourd'hui, *Zeytoun*) et ses compagnons, martyrs arméniens (364), et les Saints Goharinus, Zamidus, Tukicus et Raticus, frères de Sébaste, martyrs arméniens (1136).

Mardi. Les Saints prophètes Ezéchiel et Esdras, et Saint Zacharie père de Saint Jean-Baptiste.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Jean-Baptiste : Commémoration de la découverte de sa tête, et Saint Job le juste.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Fête du Saint Concile de Nicée (325) de trois cent dix-huit Pères, premier œcuménique.

Quatrième semaine.

IV^e dimanche de la période. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint André de Mélitène, officier romain avec les soldats de sa cohorte, martyrs : Saint Callinique de Cilicie et Saint Diomède de Tarse, martyrs.

Mardi. Saint Adrien de Nicomédie avec Sainte Anatolie (ou Nathalie) sa femme, Saint Théodore d'Amassia et Saint Eleuthère de Bythinie, martyrs.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi.

Remarque. Ainsi qu'on l'a vu dans le tableau ci-dessus rapporté (§ 11) l'intervalle entre le dimanche de l'Assomption et celui de l'Exaltation de la Sainte Croix, est tantôt de quatre semaines, tantôt de cinq. D'autre part la semaine qui précède l'Exaltation de la Sainte Croix est toute entière une préparation à cette fête, ce qui enlève à la période de l'Assomption un autre groupe hebdomadaire de fêtes. C'est pourquoi, lorsque le dit intervalle est seulement de quatre semaines, les fêtes en plus, sont transférées à la fin de la période de l'Exaltation de la Sainte Croix. Par contre, lorsque la période de l'Assomption est de cinq semaines, on transfère ici les fêtes de la sixième semaine de l'Avent, et on sépare la fête de l'apôtre Saint Thomas de celle des Saints apôtres Jacques et Simon. Toutefois la fête du Saint Concile de Nicée doit être toujours célébrée le samedi qui précède la semaine de préparation à l'Exaltation de la Sainte Croix.

Cinquième semaine.

V^e dimanche de la période. Fête de la Résurrection et *Barékendan* de la Sainte Croix.

Les cinq jours suivants (lundi à vendredi) maigre et abstinence en l'honneur de la Sainte Croix.

Samedi, fête de la dédicace de la Sainte Eglise, c'est-à-dire mémoire de la dédicace de la grande Eglise du Saint Sépulcre à Jérusalem.

Remarque. C'est pendant cette période que tombe, le 8 septembre, la fête fixe de la Nativité de la Sainte Vierge, qui remplace la fête du jour, quelle qu'elle soit.

§ 13. Période de l'Exaltation de la Sainte Croix (*Khatchveratz*).

Première semaine.

I^{er} dimanche de la période. Exaltation de la Sainte Croix, une des cinq grandes fêtes arméniennes (*Taghavar*).

Lundi. Deuxième fête de l'Exaltation de la Sainte Croix et commémoration des défunts. Fête de précepte.

Tout le reste de la semaine forme l'octave de la Sainte Croix. Mardi, mercredi et jeudi, fête de la Sainte Eglise. Vendredi et samedi fête de la Sainte Croix.

Deuxième semaine.

II^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection et *Barékendan*, les cinq jours suivants de la semaine étant jours de maigre, à cause des Quatre-Temps pour l'entrée de l'automne. Le peuple appelle ces cinq jours : le maigre de la Sainte Croix de Varak.

Lundi. Saint Mamas de Gangra, anachorète, Saint Philictimon de Lycaonie, martyr, et Saint Siméon Stylite.

Mardi. Sainte Fébronie de Nisibin, avec Sainte Marianée (ou Marghélite) de Pisidie vierges et martyres, et Sainte Suzanne fille de Saint Vardan et reine de Géorgie, martyre arménienne (458).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Barlaam, vieillard d'Antioche, Saint Anthime évêque de Nicomédie, et Saint Irénée évêque de Sirmium.

Vendredi. Jour d'abstinence.
Samedi. Saint George, milicien de Cappadoce, Saint Adaucus d'Ephèse, et Saint Romain chantre d'Emesse, martyrs.

Troisième semaine.

III^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Sainte Croix, en mémoire de l'apparition miraculeuse du Saint Signe (*Nichan*) sur la montagne de Varak près de Van (653).

Lundi. Saint David de Douin, martyr arménien (693), Saint Eulampius et Sainte Eulampia de Nicomédie frères et martyrs.

Mardi. Saint Eustache, général romain, avec Sainte Théopistée sa femme et les Saints Agapius et Théopiste ses fils martyrs ; Sainte Ermonée fille du diacre Philippe et Sainte Catherine (ou Nectarine) d'Alexandrie, vierges et martyres.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Isaac et Hamazasp, frères Ardrouni, princes et martyrs arméniens (786).

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les soixante-douze disciples de Jésus-Christ.

Quatrième semaine.

IV^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Phocas évêque de Sinope et Saint Irénée évêque de Lyon, disciple des Apôtres.

Mardi. Sainte Thècle, disciple des Apôtres, Sainte Barbara de Paphlagonie et Sainte Pélagie de Tarse, vierges et martyres.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Pantaléon médecin et Saint Ermolaus prêtre, martyrs de Nicomédie ; Sainte Eupraxie de Byzance, vierge et anachorète.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Mesrop Machtotz (440), Saint Elysée historiographe (V^e siècle), Saint Moïse de Khorène (V^e siècle), Saint David le philosophe (V^e siècle), Saint Grégoire de Narek (1003) et Saint Nersès III Chnorhali (1173) docteurs de l'Eglise arménienne.

Cinquième semaine.

V^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Grégoris, exarque de l'Albanie Caspienne (découverte de son corps en 489), les saints frères Tatoul et Varus et Saint Thomas, anachorètes arméniens (V^e siècle) ; les Saints Antoine et Kronidès anachorètes arméniens (IV^e siècle) et les sept Saints *Khotadjaraks* (étym. anachorètes herbivores) martyrs arméniens (604).

Mardi. Saint Ananie, Saint Mathias, Saint Barnabé, Saint Philippe le diacre, Saint Jean Marc, et les Saints Silas et Sylvain apôtres.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Denis l'Aréopagite ; Saint Timothée et Saint Tite apôtres.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Mathieu, Saint Marc, Saint Luc et Saint Jean évangélistes.

Sixième semaine.

VI^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Longin le centurion ; Saint Joseph époux de la Sainte Vierge ; Saint Joseph d'Arimathée ; Saint Lazare ami de Jésus-Christ et les Saintes Marthe et Marie, ses sœurs.

Mardi. Saint Théodoret (ou Théoditon) prêtre d'Antioche ; les Saints Zénon, Macaire et Eudoxius, martyrs de Mélitène et Saint Romulus (ou Ramèlas) commandant romain, martyr. Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Kharétiens, c'est-à-dire les Saints Kharétas et les dix mille deux cents martyrs d'Ethiopie, et les Saints Artémus martyr d'Alexandrie, Christophorus le Scythe avec les Saintes Callinica et Aquilina ses compagnes, martyrs.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les douze Saints Docteurs de l'Eglise : Rhétheus (Hierotheus) Athénien, Denys l'Aréopagite, Sylvestre de Rome, Athanase d'Alexandrie, Cyrille d'Alexandrie, Ephrem le Syrien, Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Grégoire de Nazianze, Epiphane de Chypre, Jean Chrysostome et Cyrille d'Alexandrie.

Septième semaine.

VII^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la découverte de la Sainte Croix par Sainte Hélène.

Lundi. Saint Anastase prêtre persan, Saint Varus d'Egypte et Sainte Théodoride (ou Théodite) veuve de Lycaonie, avec ses trois fils et autres compagnons martyrs.

Mardi. Les Saints Hipérikiens, c'est-à-dire Saint Hipéricus et ses six compagnons, martyrs à Samosate.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Sévérilien milicien de Sébaste et Saint Babylas vieillard de Nicomédie, avec quatre-vingt-quatre enfants élèves de Babylas, tous martyrs.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Jean Chrysostome, patriarche de Constantinople.

Huitième semaine.

VIII^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Etienne patriarche de Rome et ses saints compagnons prêtres, diacres et laïques, tous martyrs à Rome.

Mardi. Saint Akephsimus évêque, Saint Joseph prêtre et Saint Ayithalas diacre, martyrs persans, et Saint Platon martyr d'Ancyre.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Métrophane, Alexandre et Paul le Confesseur, patriarches de Constantinople ; et les Saints Marcien et Martyron syncelles de Constantinople.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Les Saints Archanges Gabriel et Michel, et tous les Saints Anges de la milice céleste.

Neuvième semaine.

IX^e dimanche de la période de la Sainte Croix. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Mélétius, patriarche d'Antioche, Saint Mennas l'Egyptien, martyr ; Saint Mèlès (ou Mélétius) évêque en Perse ; Saint Bouras prêtre, et Saint Chènes diacre, martyrs persans.

Mardi. Saint Démétrius de Thessalonique et Saint Basilius prêtre d'Ancyre, martyrs. Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les Saints Gurias, Samonas, et le diacre Abibas, martyrs d'Edesse ; Saint Romain, moine de Palestine, Saint Barulas enfant et Saint Hysichius, milicien d'Antioche, martyrs.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint André et Saint Philippe, apôtres.

Dixième Semaine.

Remarque. Ainsi qu'on peut le constater par le tableau donné au § 11, cette semaine n'a pas lieu tous les ans, mais seulement lorsque le dimanche de l'Assomption coïncide avec le 14 ou le 15 août et le dimanche de l'Exaltation de la Croix avec le 11 ou le 12 septembre. Mais quand cela arrive, plusieurs fêtes de Saints n'ont pas trouvé leur place à la fin de la période de l'Assomption qui, alors, est seulement de quatre semaines, et ce sont elles qu'on transporte ici à la dixième semaine de

l'Exaltation de la Sainte Croix. On célèbre, dans ce cas, le samedi de cette semaine, la fête de tous les Saints anciens et nouveaux, connus et inconnus.

Aussi, lorsque la durée de la période de l'Exaltation de la Sainte Croix est moindre de dix semaines (Voir le tableau au §11) la Toussaint est célébrée le samedi de la septième semaine — celui de la huitième demeurant consacré aux Archanges et aux Anges. Saint Chrysostome est fêté le jeudi de la septième semaine, et les Saints du jeudi sont unis avec les Saints du mardi.

§ 14. Période de l'Avent.

Première semaine.

I^{er} dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection et *Barékendan*. Comme on l'a vu, ce dimanche est le plus proche de la date du 18 novembre, ou bien celui qui coïncide avec ce jour.

Les cinq jours suivants (lundi à vendredi) sont des jours de maigre et d'abstinence, étant le commencement de l'ancien Carême de la Théophanie.

Samedi. Saint Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée, Saint Nicolas, évêque de Myre et Saint Myrron, évêque de Crète.

Remarque. Deux fêtes à date fixe tombent à cette époque ; ce sont la Présentation de la Sainte Vierge au Temple (21 novembre) et la Conception de la Sainte Vierge (9 décembre). Si elles tombent en un jour d'abstinence, celui-ci est supprimé tout en conservant, cependant, le maigre ; les fêtes de Saints sont transférées, et les fêtes dominicales sont combinées.

Deuxième semaine.

II^e dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. Sainte Julienne et Sainte Basilisse, vierges et martyres de Nicomédie.

Mardi. Saint Lucien, prêtre d'Antioche ; les Saints Taracus, Probus et Andronicus martyrs de Tarse ; Saint Onésime et autres saints disciples de l'apôtre Saint Paul.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Clément, évêque d'Ancyre et Saint Bagratius (Pancratius) évêque de Taormine.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Thaddée et Saint Barthélémy apôtres, premiers Illuminateurs de l'Arménie. Fête de précepte.

Troisième semaine.

III^e dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Janvier (Januarius) évêque de Bénévent, et Saint Mercure de Scythe, milicien et martyr à Césarée.

Mardi. Saint Jacques (Jakovik) martyr persan, et Saint Thémistocle (Iravapar) martyr de Lycie.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Les saints pères anachorètes d'Egypte : Paul l'ancien, Paul le nouveau, Macaire le Grand, Evagrius, Jean de la Fosse, Jean le Bref, Nile, Arsène, Sisianus, Daniel, Sérapion, Macaire le Mineur, Pimen et autres Saints anachorètes.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Nicolas Thaumaturge, évêque de Myre.

Quatrième semaine.

IV^e dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection et *Barékendan* à cause du maigre des Quatre-Temps, pour l'entrée de l'hiver. Le maigre a lieu pendant cinq jours, du lundi au vendredi, mais les offices de pénitence ont lieu seulement le mercredi et le vendredi.

Lundi. Saint Mennas d'Alexandrie ; Saint Hermogènes et Saint Eugraphus, martyrs ; les Saints Jean et Alexianus, pauvres volontaires.

Mardi. Saint Corneille, le centurion, Saint Simon, parent de Jésus-Christ, Saint Polycarpe évêque de Smyrne et les martyrs Orientaux (II^e siècle).

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Eustratius, Saint Auxence, Saint Eugène, Saint Oreste et Saint Mardarius martyrs de l'Arménie mineure.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Jacques évêque de Nisibe, Saint Marouké (Marcellus) anachorète, et Saint Melèce (ou Méletius) évêque en Perse.

Cinquième semaine.

V^e dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Ignace, patriarche d'Antioche, Saint Addée évêque d'Edesse, et Saint Maruthas, évêque de Niphircerta (Mésopotamie).

Mardi. Saint Théopompus, évêque de Nicomédie, Saint Théonas, le magicien, et les quatre Saints miliciens, Bassus, Eusèbe, Eutychès et Basilidès, martyrs à Nicomédie.

Mercredi. Jour d'abstinence.

Jeudi. Saint Indus, Saint Domnas et Saint Cléricus prêtre, avec les vingt mille martyrs brûlés dans l'Eglise de Nicomédie.

Vendredi. Jour d'abstinence.

Samedi. Saint Abgar roi d'Arménie (à Edesse) le premier roi chrétien.

Sixième semaine.

VI^e dimanche de l'Avent. Fête de la Résurrection.

Lundi. Saint Abraham et Saint Khorène prêtres arméniens (fin du V^e siècle) et les Saints Cosmas et Damien, médecins et martyrs.

Mardi. Saint Adéodat (Hiztibuzd) le persan, martyr arménien (552).

§ 15. Particularités dans la dernière partie de l'Avent.

Remarque. La différente durée de la période de l'Avent est cause que les fêtes ne sont pas célébrées toutes les années comme nous venons d'indiquer. Aussi y introduit-on des variantes d'après les circonstances. La dernière partie offre les particularités suivantes.

Le 29 décembre est pris comme le *Barékendan* de la Théophanie à moins qu'il ne tombe en un mercredi ou en un vendredi.

A partir du 30 décembre on fait maigre pendant six jours. Si un dimanche se trouve dans ces six jours on garde le maigre mais on célèbre la fête de la Résurrection. Si parmi ces six jours il se trouve un samedi on garde le maigre, mais on fête en ce jour les Saints docteurs Basile de Césarée, Grégoire de Nysse, Sylvestre de Rome et Ephrem le Syrien.

Avant le 29 décembre on réserve les derniers quatre jours assignés à la célébration des fêtes des Saints — lundi, mardi, jeudi et samedi — pour les quatre grandes fêtes (*Avak ton*) des Saints les plus illustres qui ont été témoins du mystère de la Rédemption, c'est-à-dire :

I^{er} du prophète Saint David et de Saint Jacques frère du Seigneur.

II^e de Saint Etienne protomartyr.

III^e des apôtres Saint Pierre et Saint Paul.

IV^e des apôtres Saint Jacques majeur et Saint Jean l'Evangeliste.

Le 1 janvier n'offre rien de particulier; c'est jour de maigre et, dans l'église, on fait office de pénitence, à moins que ce ne soit un dimanche ou un samedi. Le 5 janvier veille de la Théophanie et office comme au § I.

Deux mots préalables sur le jeûne et l'abstinence.

Pour ce qui est du jeûne et de l'abstinence dans l'Eglise arménienne, voici quelques renseignements généraux dont le lecteur trouvera l'application dans le Calendrier.

Le mot arménien *Pahk* signifie, étymologiquement, abstinence de quelque chose. A l'origine, cette abstinence était le jeûne mais, vu la nécessité de se procurer une nourriture qui ne fût pas trop substantielle, il s'est changé en maigre. On marque en arménien la distinction entre jeûne et maigre en employant pour le jeûne le mot : *Dzom*, et gardant, pour le maigre, celui de *Pahk*.

Une spécialité de l'ancienne Eglise arménienne était celle d'étendre, en quelque sorte, l'abstinence, même aux offices divins, en ce sens que les jours d'abstinence ne pouvaient être ni fêtes dominicales, ni fêtes de Saints; et que dans les jours d'abstinence les prières et les cantiques devaient s'inspirer uniquement de sentiments de pénitence. De fait, anciennement, lorsqu'on faisait maigre, les offices étaient toujours de pénitence, et s'il arrivait qu'en ce jour tombât une fête dominicale, le maigre cessait aussi. On en a la preuve dans les huit jours gras de l'octave de la Théophanie, et dans les cinquante jours entre Pâques et la Pentecôte. Plus tard, cependant, on introduisit l'usage de garder le maigre même en des fêtes dominicales, et d'augmenter les jours de maigre sans toucher aux fêtes des Saints, d'où le fait qu'il y a des jours où les offices ne sont plus en conformité avec la nourriture.

Pour récapituler, les jours de pénitence se distinguent en :

A) Jours strictement de jeûne (*Dzom*). Non seulement le maigre mais le jeûne aussi est gardé jusqu'aux vêpres. Les offices sont exclusivement de pénitence. Tels sont les cinq premiers jours de l'*Arachavor*, trois jours de la première semaine du Carême (mercredi à vendredi) et les cinq jours (lundi à vendredi) de chacune des autres cinq semaines. En conformité avec ce jeûne, on omet même le Saint Sacrifice.

B) Jours de simple abstinence (*Pahk*), avec offices de pénitence et maigre, sans jeûne.

C) Jours de fêtes dominicales, avec offices correspondants, mais le maigre dans la nourriture.

D) Jours de fêtes de Saints, avec offices correspondants, mais le maigre dans la nourriture.